

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice

Présents 13

Pouvoirs 10

L'an deux mille vingt six

le vingt-quatre février

le Conseil d'Administration d'Arzon Évènements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Bellevue, sous la présidence de MME GAUVAIN, présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration :

Le dix février deux mille vingt six

PRESENTS : F. GAUVAIN - JC. VERDONCK - C. LECLERC - B. DE RENEVILLE - PL. KERINO
- C. PROVOST - M. BRICOTTE - J. SAUVAGET - C. PELLISSIER - JM. GAUTER

ABSENTS : A. GIARD - E. RENIMEL - M. EYMOND

Objet : Affectation du résultat 2025

Vu le compte administratif 2025 approuvé séance tenante.

Vu que le résultat d'investissement reste affecté de droit à la section d'investissement.

Vu que le résultat de fonctionnement reste affecté de droit à la section de fonctionnement.

Il est proposé de répartir, pour le **budget principal**, le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 78 430,14€ de la façon suivante :

→ 71 430,14€ est affecté à la section de fonctionnement

→ 7 000€ est viré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Il est proposé de répartir, pour le **budget annexe « Cinéma La Locomotive »**, le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 22 416,72€ de la façon suivante :

→ 18 416,72€ est affecté à la section de fonctionnement

→ 4 000€ est viré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↪ VALIDE les affectations des résultats de l'exercice 2025 comme DÉTAILLÉES CI-DESSUS

↪ DONNE mandat au directeur pour poursuivre la décision,

Fait et délibéré à ARZON, le 24 février 2026

Publiée, affichée le 03 mars 2026

certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du

La Présidente,

F. GAUVAIN